

Rapport annuel Environnement 2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



Table des matières

I.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	5
1.1.	Territoire et compétences	5
1.1.1	Périmètre d'action	5
1.1.2	Compétences obligatoires	5
1.2.	Organisation du service	7
1.2.1	Organigramme	7
1.2.2	Moyens humains et matériels de la CCPF.....	8
1.2.3.	Nos partenaires et prestataires	8
1.3.	Schéma de collecte et de traitement des déchets en Pays Fléchois	9
II.	FAITS MARQUANTS EN 2021.....	10
III.	COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	12
3.1	Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.....	12
3.1.1	Le service en place, la fréquence de collecte.....	12
3.1.2	Performances de collecte	13
3.2	Collectes sélectives des emballages ménagers et du verre	14
3.2.1	Le service en place, les fréquences de collecte	14
3.2.2	Les Equipements :	16
3.2.3	Bilan des distributions de sacs de tri.....	16
3.2.4	Performances de collecte des emballages plastiques/métaux et papier	16
3.2.5	Performance de collecte du verre.....	17
3.2.6	Ratios en kg par habitant et par an pour l'ensemble des emballages recyclables	18
3.2.7	Refus de tri.....	18
3.2.8	Vers le recyclage	19
3.2.9	La communication.....	19
3.3	Le compostage individuel et collectif.....	20
3.3.1	Le compostage individuel	20
3.3.2	Le compostage collectif	21
IV	LA COLLECTE EN DECHETTERIES	22
4.1	Le service en place, les déchets accueillis.....	22
4.2	Performances de collecte en déchetterie (tonnages).....	22
4.3	Vers les filières de valorisation	23
4.4	La fréquentation	23
4.5	La collecte des textiles	24
4.6	La filière réemploi	24
V	BILAN ET ÉVOLUTION TOTAL DE LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PAYS FLÉCHOIS	25
VI.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	26
6.1	La redevance spéciale	26

6.2 Les recettes liées à la collecte sélective	26
6.3 Dépenses et recettes de fonctionnement	27
6.4 Les investissements.....	27
VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	28

INTRODUCTION

Après plusieurs mois de débats, la Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGEC ») a été promulguée le 10 février 2020. Composée de 130 articles, elle a pour objectifs de mettre en œuvre les mesures de la Feuille de route pour une économie circulaire et de transposer les directives du paquet européen de l'économie circulaire, publiés en 2018.

La Loi répond à plusieurs enjeux environnementaux (lutte contre le gaspillage des ressources et les émissions de gaz à effet de serre), économiques (l'économie circulaire dispose d'un fort potentiel, d'emplois locaux et non délocalisables) et sociétaux (il est urgent d'agir pour lutter contre la pollution plastique, pour faciliter le tri, pour développer l'emploi local...)

Cette loi aura sans conteste un impact sur l'évolution de la gestion des déchets sur nos territoires, ainsi que sur la typologie des déchets à trier et à recycler dans l'avenir. En effet, l'article 72 impose la généralisation de la collecte séparée pour le recyclage des emballages de produits consommés hors foyer d'ici au 1er janvier 2025, et l'article 74 renforce les obligations de collecte séparée des déchets ménagers du public et du personnel dans les établissements recevant du public.

Le décret n° 2020-1828 du 31 décembre 2020 relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique, permettra quant à lui d'éliminer des plastiques non recyclables trop souvent retrouvés dans les sacs jaunes et les bornes de tri sélectifs.

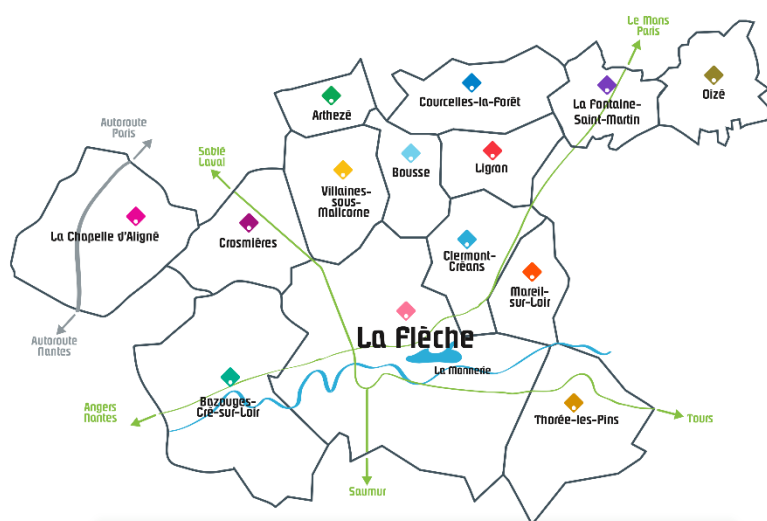
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1. Territoire et compétences

1.1.1 Périmètre d'action

La Communauté de Communes du Pays Fléchois est composée de 14 communes.

Communes	Population municipale selon l'INSEE
Arthezé	392
Bousse	443
Bazouges Cré sur le Loir	2 048
Clermont-Créans	1 264
Courcelles la Forêt	410
Crosnières	1 044
La Fontaine Saint Martin	619
La Chapelle d'Aligné	1 694
La Flèche	14 956
Ligron	504
Mareil sur Loir	663
Oizé	1 323
Thorée les Pins	724
Villaines sous Malicorne	1 025
TOTAL	27 109



1.1.2 Compétences obligatoires

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Le maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire.

La coopération intercommunale

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux communes, qui l'ont transmise dans sa totalité à la CCPF depuis 1992.

Le financement du service de gestion des déchets ménagers assimilés

Le service fait l'objet d'un financement spécifique avec une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Trois taux sont appliqués en fonction du service rendu à la population :

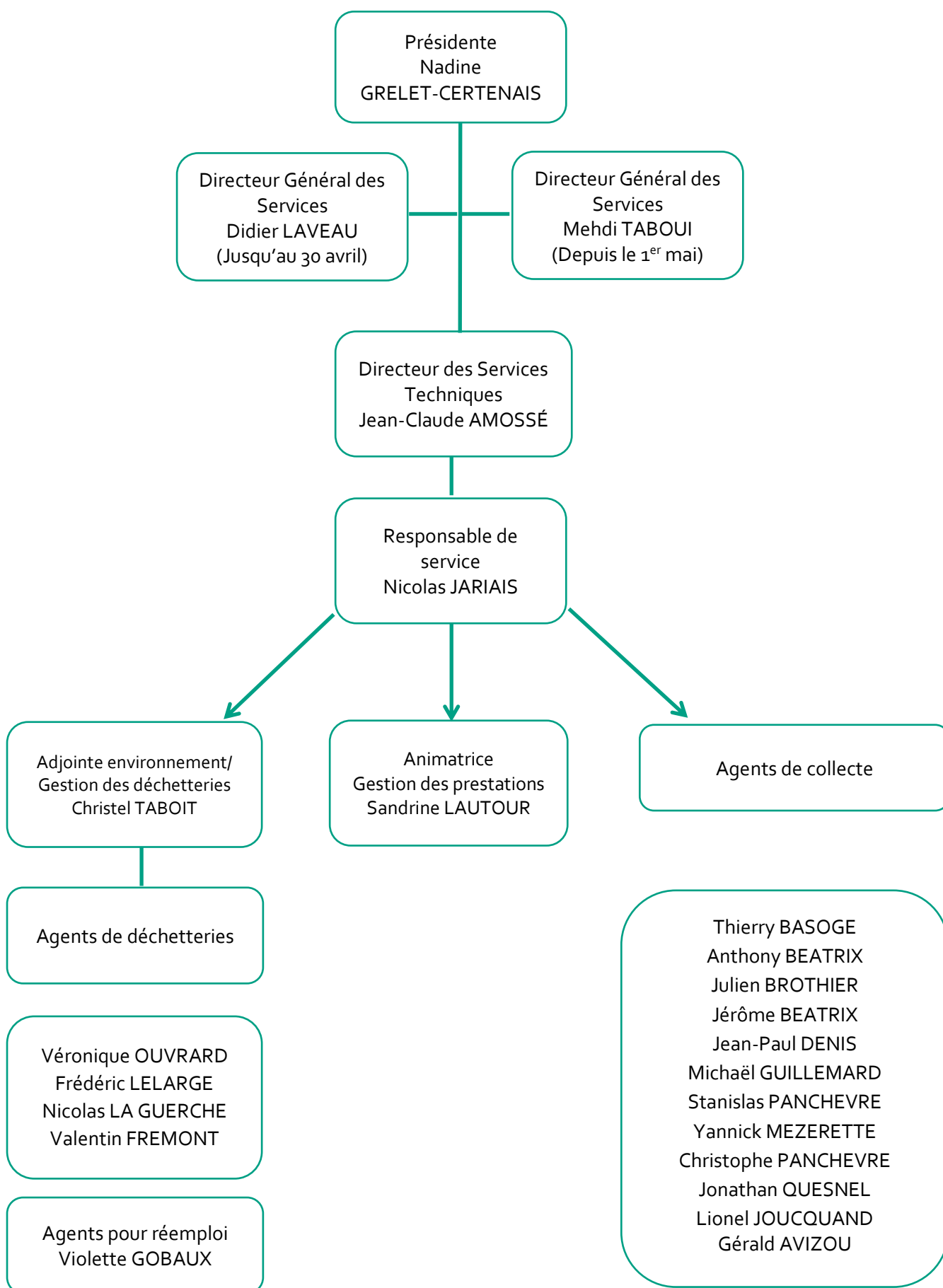
- Collecte des déchets ménagers 3 fois par semaine : 14,19 %
- Collecte des déchets ménagers 2 fois par semaine : 13,22 %
- Collecte des déchets ménagers 1 fois par semaine : 10,22%

Les taux n'ont pas augmenté depuis 2010.

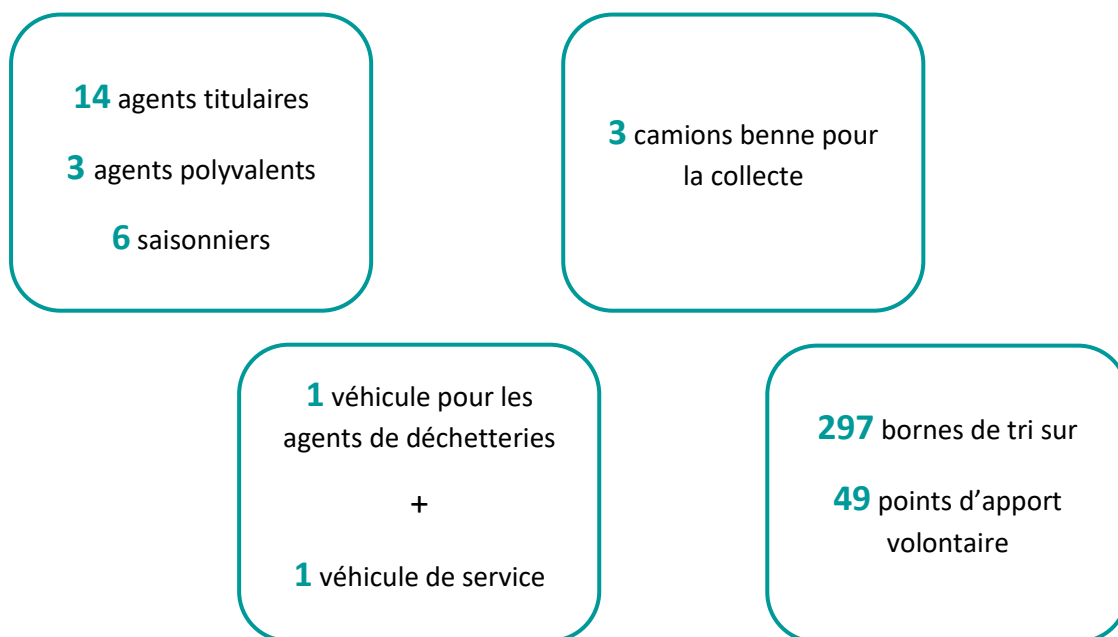
Depuis 1993, la CCPF n'ayant pas fait le choix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), a l'obligation d'instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés (article L. 2333-78 du CGCT).

1.2. Organisation du service

1.2.1 Organigramme



1.2.2 Moyens humains et matériels de la CCPF



1.2.3. Nos partenaires et prestataires

7 Eco-organismes avec lesquels nous sommes conventionnés (CITEO concernant les emballages en plastiques /métaux, et papiers/cartonnettes, Corepile pour les piles et accumulateurs, EcoDDS pour les déchets diffus spécifiques tels que les produits phytosanitaires, Re-fashion pour les textiles, Eco-système pour les DEEE et lampes, Eco-mobilier pour tout le mobilier, et Recylum pour les lampes usagées).

13 Repreneurs de nos matières recyclées (Arvelor Mittal pour l'acier, Regeal Affimet pour l'aluminium, DS Smith Recycling pour les cartonnettes, Norsk Skog Golbey pour les journaux et magazines, Essity pour les briques alimentaires, Valorplast pour les emballages plastiques et O-I-Manufacturing pour la reprise du verre).

Repreneurs issus des déchets des déchetteries : Sosarec pour la partie bois, plastique dur, ferrailles et cartons, Brangeon pour le mobilier, Envie 2 Maine pour les D.E.E.E. et Monde Solidaire pour le réemploi, LVL Proxy pour les cartouches d'encre, Quatra pour les huiles végétales.

3 Prestataires de collecte et/ou transport des déchets ménagers (Suez pour la collecte et le transport du tri sélectif issue des PAV, Sosarec pour le transport des sacs jaunes et bleus vers le centre de tri, MCV pour la collecte des OM issus des PAV et des bas d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin, Dufeu pour le transport des OM).

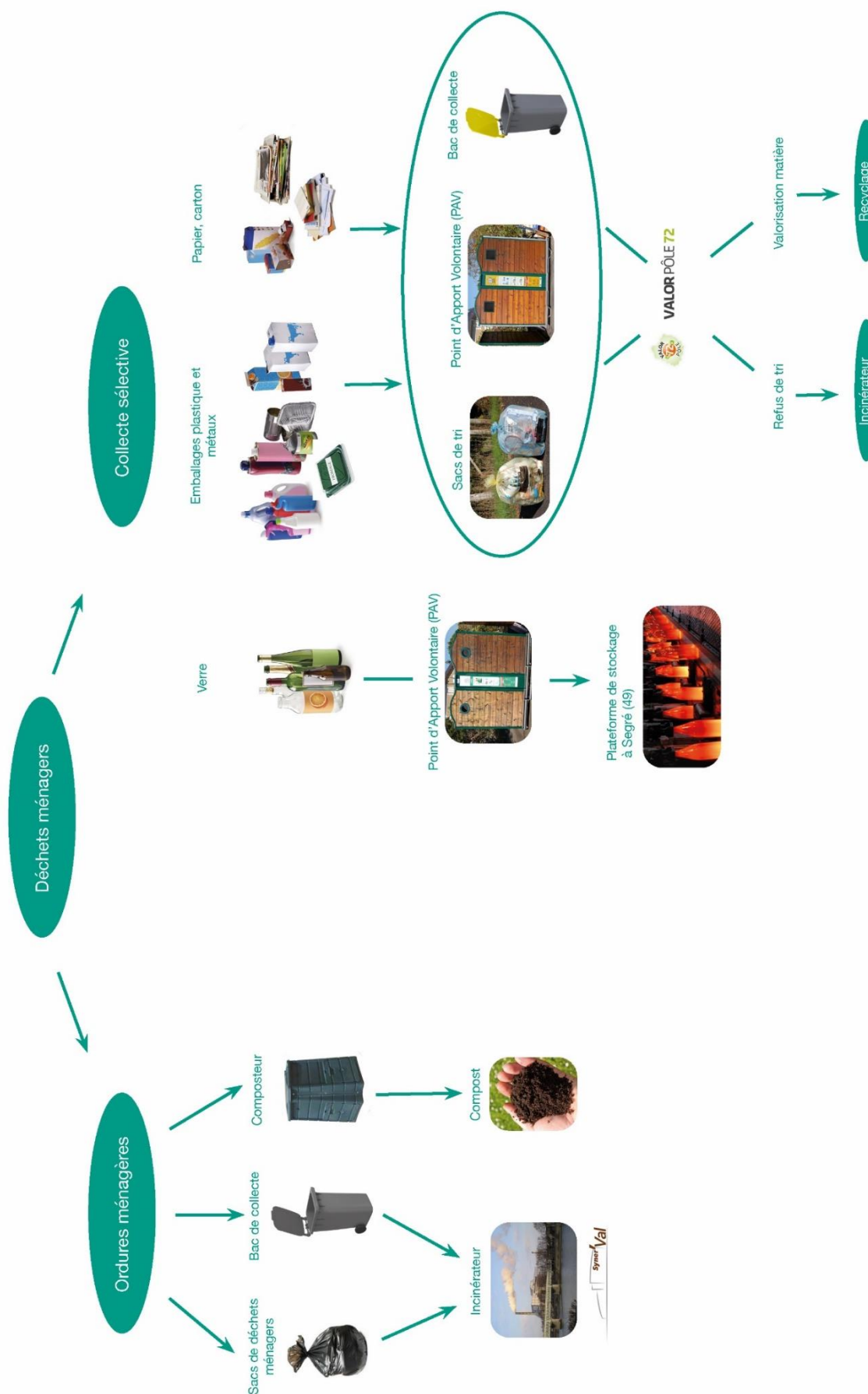
1 Centre de tri Valorpôle pour le tri des emballages issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire.

1 Incinérateur de nos OM (MCV pour un traitement à l'UIOM du Mans).

1 Prestataire de rotation des bennes en déchetteries : Sosarec.

1 Prestataire gestionnaire de la plateforme de déchets verts et traitement du tout-venant : SEP Environnement.

1.3. Schéma de collecte et de traitement des déchets en Pays Fléchois



II. FAITS MARQUANTS EN 2021

Mise en place du tri des déchets verts en partenariat avec le zoo de La Flèche



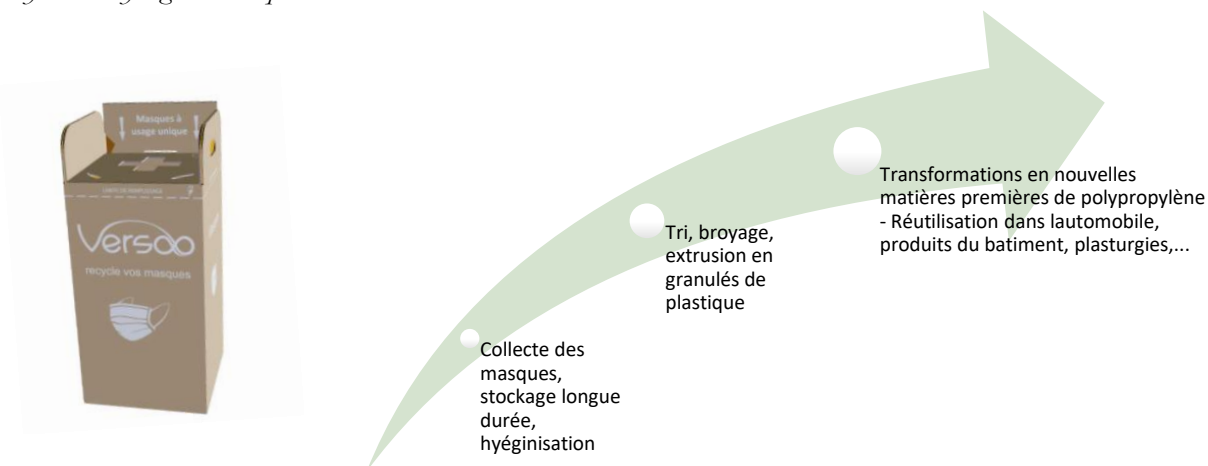
En avril, la CCPF a lancé un partenariat avec le zoo de La Flèche afin de détourner des déchets verts à destination des animaux. Une zone de dépose a été mise en place sur la déchetterie de Thorée les Pins. Le zoo quant à lui a créé un panneau de communication informant des variétés de déchets verts acceptés par le zoo pour les besoins des animaux.

Lancement de la collecte des masques chirurgicaux

Suite à la crise sanitaire du Covid et de la problématique des masques chirurgicaux jetables, la CCPF a lancé une collecte des masques afin de les recycler.

Des bornes ont été disposées dans tous les accueils de la collectivité ainsi que dans toutes les mairies, les cabinets médicaux et les centres commerciaux. L'entreprise Versoo basé à Verrière en Anjou dans le Maine et Loire se charge de la collecte et du recyclage des masques.

Cycle du recyclage des masques :



Sur l'année 2021, 149 boîtes ont été collectées. Soit plus de 89 000 masques jetables ont pu être recyclés.

Changement du distributeur de sacs de tri

Depuis février 2018, la CCPF a mis en place des distributeurs de sacs jaunes et bleus sur la ville de La Flèche. Ils sont accessibles pour les administrés bénéficiant de la collecte en porte à porte des déchets recyclables. Ces équipements ont permis d'apporter un nouveau service à la population.

Lors du lancement, les distributeurs étaient en location et ne donnaient pas satisfaction au service. A l'issue de trois années d'expérimentation en location, un cahier des charges a donc été fait afin d'acquérir un équipement répondant aux besoins techniques. L'entreprise « MA BAGUETTE », enseigne de distributeurs de baguettes a été missionnée pour adapter son système de distribution à celui des rouleaux de sacs de tri, couplé avec la lecture des cartes d'accès déchetterie. C'est en septembre 2021 que deux nouveaux distributeurs ont donc été installés et mis en service.



Attribution marché prestation de collecte et traitement de déchets issus des déchetteries

Au 1^{er} octobre 2021, les nouveaux prestataires de collecte pour les déchetteries sont Baugeois Compost pour la collecte et le traitement de déchets verts et SOSAREC pour tous les autres flux (cartons, bois, ferrailles, plastiques durs, tout-venant, gravats).

Attribution marché prestation de collecte des bacs des communes d'Oizé et La Fontaine Saint Martin

À compter du 1^{er} juillet 2021, la prestation de collecte des bacs jaunes et noirs sur les communes d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin est effectué par Véolia qui a remporté ce marché.

Lutte contre les dépôts sauvage

Du fait d'une recrudescence des incivilités, la CCPF à mener une lutte contre les dépôts sauvages. Pour cela des campagnes de verbalisation sont menées régulièrement et en parallèle une caméra a été installée au point d'apport volontaire de Leclerc.

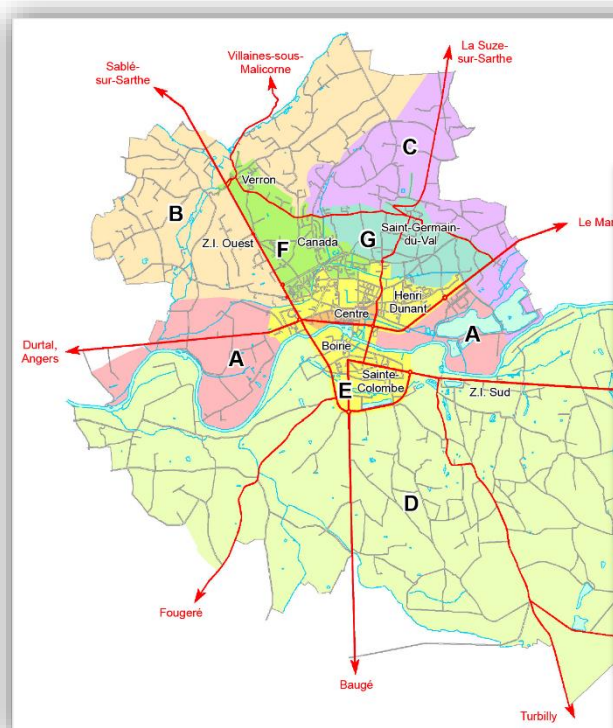
III. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

3.1.1 Le service en place, la fréquence de collecte

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
OMR	Porte à porte	1 ou 2 fois par semaine	Régie	Incinération
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation	

La ville de la Flèche est découpée en 8 zones correspondant à des secteurs de ramassage des ordures ménagères comme suit :



Le matin à partir de 5h – Le soir à partir de 17h

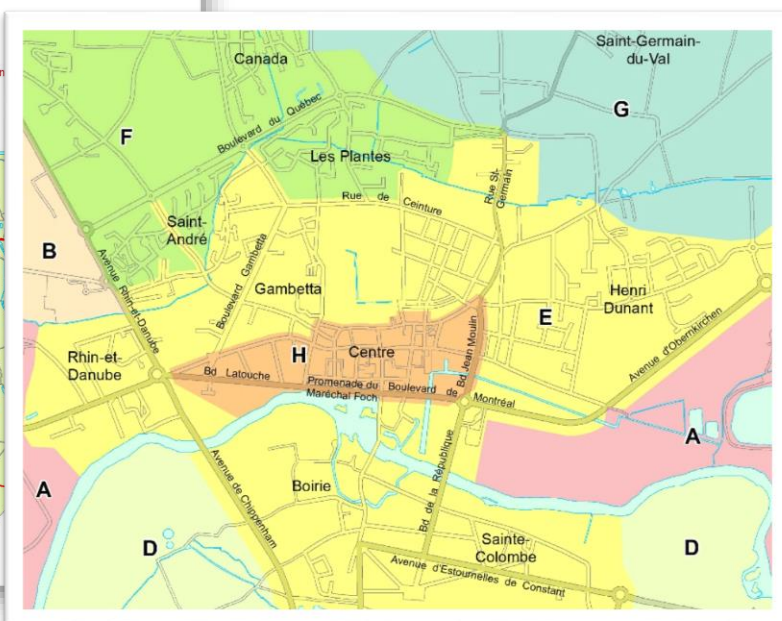


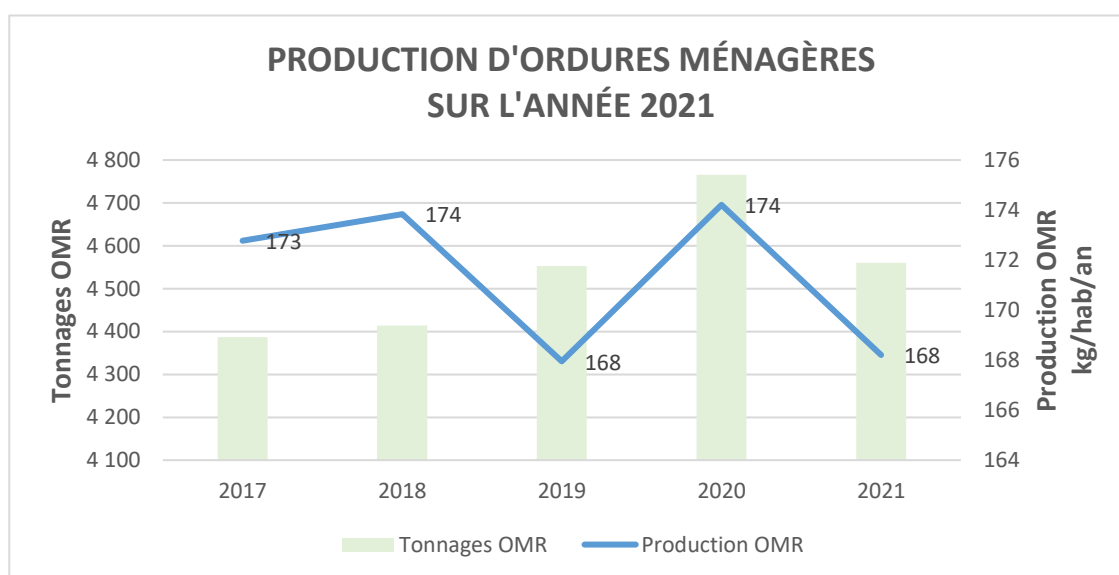
Tableau des jours de ramassage des déchets ménagers des communes rurales :

Communes	Jours de collecte	Communes	Jours de collecte
Arthezé	Mercredi soir	La Chapelle d'Aligné	Mercredi matin
Bazouges-sur-le-Loir	Jeudi soir	La Fontaine Saint Martin	Lundi
Bousse	Vendredi matin	Ligron	Vendredi matin
Clermont-Créans	Vendredi matin	Mareil-sur-Loir	Vendredi matin
Courcelles-la-Forêt	Vendredi matin	Oizé	Lundi
Cré-sur-Loir	Mercredi matin	Thorée-les-Pins	Mercredi matin
Crosnières	Mercredi soir	Villaines-sous-Malicorne	Mercredi soir



53 conteneurs d'ordures ménagères enterrés ou semi-enterrés sont également répartis dans les quartiers réservés aux habitants des quartiers HLM de La Flèche.

3.1.2 Performances de collecte



On constate que la production d'ordures ménagères a **diminué de 4%** entre 2020 et 2021 pour revenir aux tonnages 2019, passant de 4 766 à 4560 tonnes.

Nous pouvons penser que les tonnages de l'année 2020, ont augmenté dû aux différents confinements ainsi la production de déchets a été concentrés sur les foyers de la CCPF.

3.2 Collectes sélectives des emballages ménagers et du verre

3.2.1 Le service en place, les fréquences de collecte

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
Collecte sélective	Porte à porte	1 fois par semaine	Régie	Valorisation matière
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matière
Verre	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matières

Le service de ramassage du tri sélectif est effectué de trois façons :

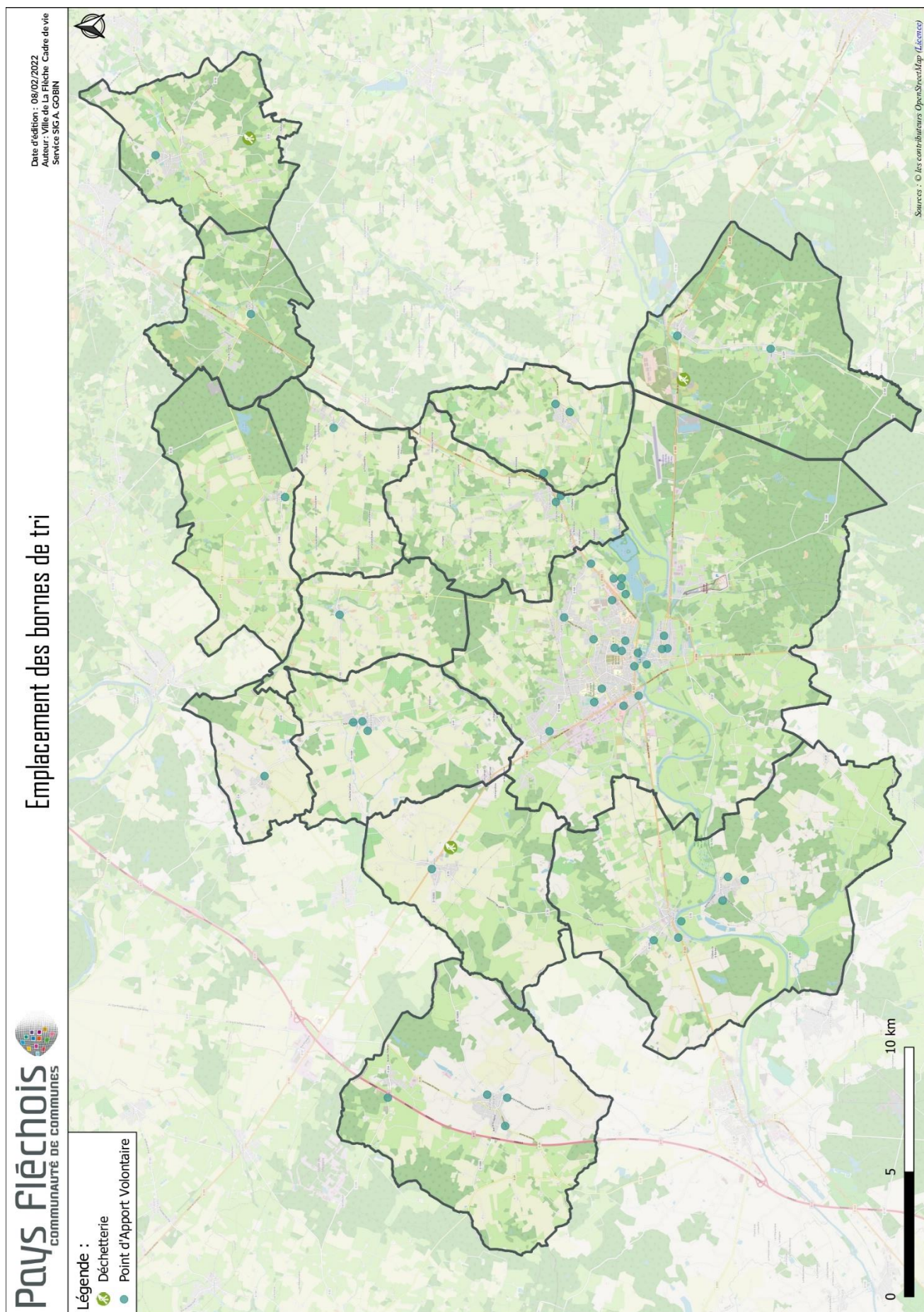
Le centre-ville de La Flèche bénéficie de rouleaux de sacs jaunes et bleus pour que les usagers puissent faire le tri. Le ramassage est le jeudi matin pour l'ensemble du périmètre.



Les communes d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin sont collectées en bac une semaine sur deux, comme elles l'étaient lors de leur gestion par le Syndicat Mixte du Val de Loir.



Pour le reste de la CCPF (hors périmètre des sacs jaunes et bleus de la ville de La Flèche), le tri sélectif s'effectue par apport volontaire aux bornes de tri dispatchées sur le territoire.



3.2.2 Les Equipements :

- 1 centre d'enfouissement technique de classe 3 (déchets inertes), Thorée les Pins ;
- 1 quai de transfert pour déchets ménagers et déchets industriels banals, Thorée les Pins ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts, Thorée les Pins ;
- 2 déchetteries : Thorée les Pins et Crosnières ;



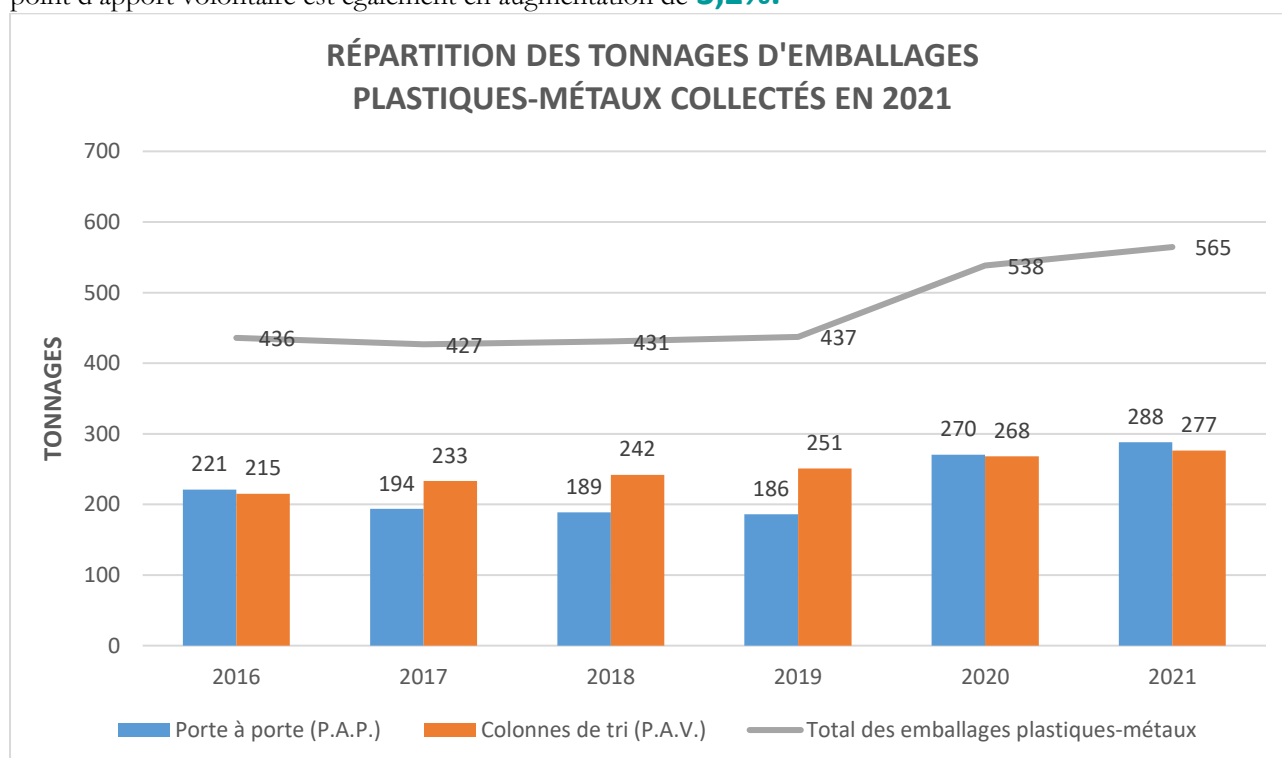
3.2.3 Bilan des distributions de sacs de tri

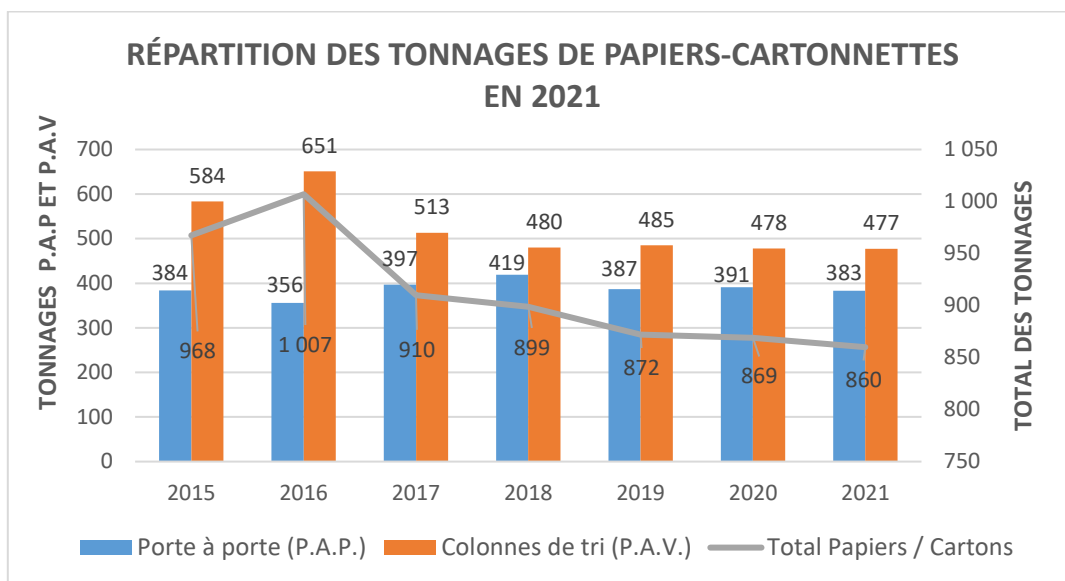
Les permanences de distributions de sacs ont été supprimées car le distributeur disponible 24h/24 7jr/7 permet à chacun de s'approvisionner à toute heure. Par conséquent nous constatons une consommation de **+28%** entre 2020 et 2021.

Année	Nombre de rouleaux de sacs jaunes	Nombre de rouleaux de sacs bleus	Total du nombre de sacs distribués
2019	3149	2948	6097
2020	4704	4415	9119
2021	6076	5602	11 678

3.2.4 Performances de collecte des emballages plastiques/métaux et papier

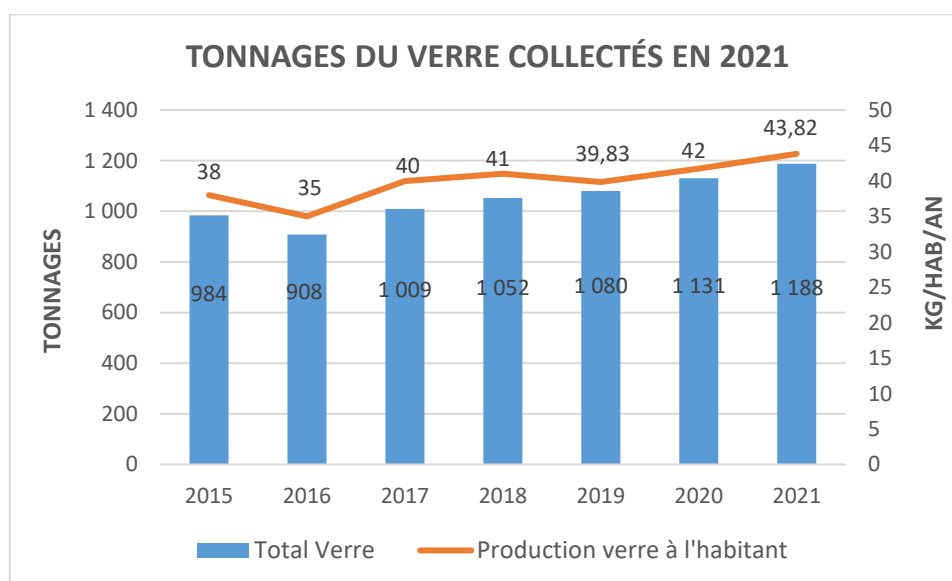
En 2021 la collecte en porte à porte a augmenté de **6,25%**. Nous pouvons supposer que la levée des contraintes de retrait des sacs jaunes et bleus grâce à l'accès libre au distributeur automatique a permis à plus de personnes de trier. La collecte en point d'apport volontaire est également en augmentation de **3,2%**.





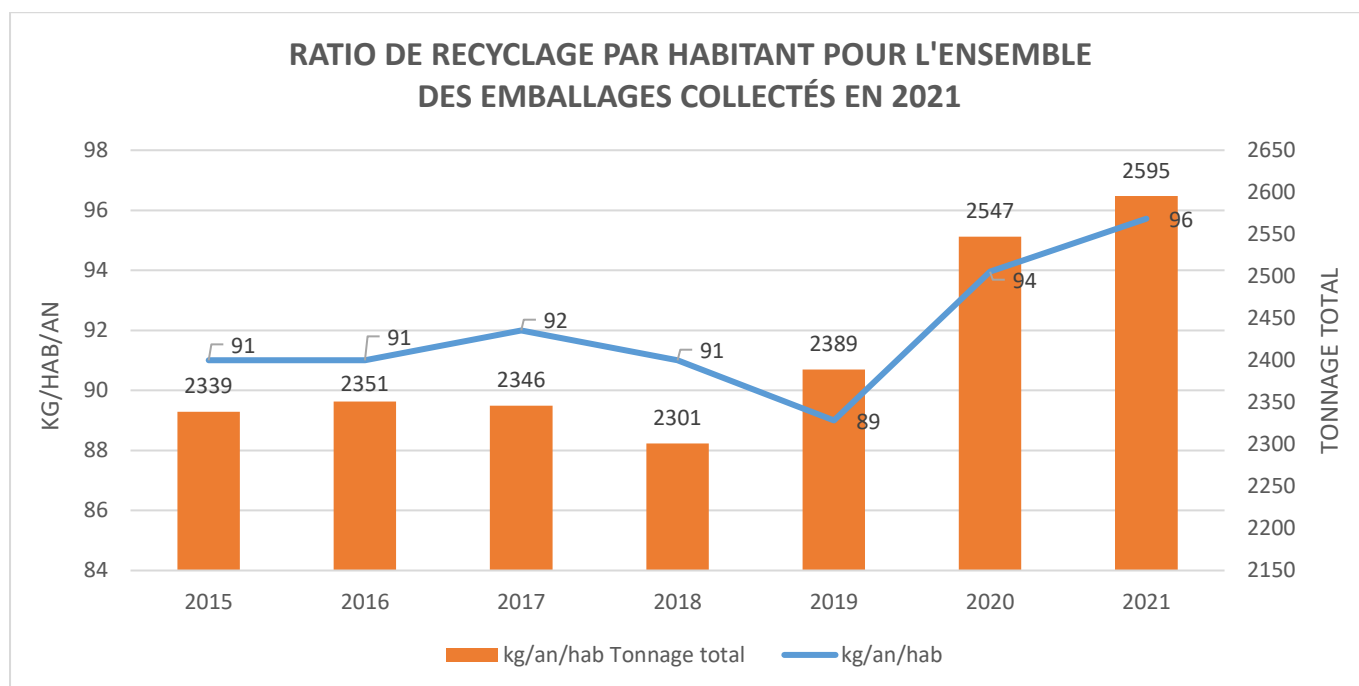
Comme chaque année, la collecte des papiers et emballages en carton a été plus importante en P.A.V. qu'en P.A.P. avec pour 2021 une différence de 94 tonnes. On constate que la courbe continue de décliner année après année. Ce déclin annoncé est lié à la baisse de consommation de papier au profit des échanges par internet.

3.2.5 Performance de collecte du verre



La collecte du verre connaît une augmentation continue, passant de 1131 tonnes collectées en 2020 à 1188 tonnes en 2021. Le ratio à l'habitant est de 43,8 kg de verre collecté par habitant. Cette année la collecte du verre à augmenter de **5,04%**.

3.2.6 Ratios en kg par habitant et par an pour l'ensemble des emballages recyclables



On note une augmentation du ratio recyclé par habitant pour cette année 2021, passant de 94 kg à **96 kg** par habitant et par an.

3.2.7 Refus de tri

Les refus de tri sont constitués d'erreurs de tri « classiques », mais aussi d'incivisme comme par exemple des animaux morts, pneus, poussettes de bébé, sacs d'ordures ménagères, verre, etc...

Ces refus indésirables ont un impact considérable sur la production du centre de tri. Sur 2021, 1007 arrêts liés à des événements de ce type ont été comptabilisés pour un total équivalent à 118h d'arrêt de chaîne.

Ces corps étrangers ont un impact sur le temps de process mais aussi sur l'outil qui peut être gravement endommagé.

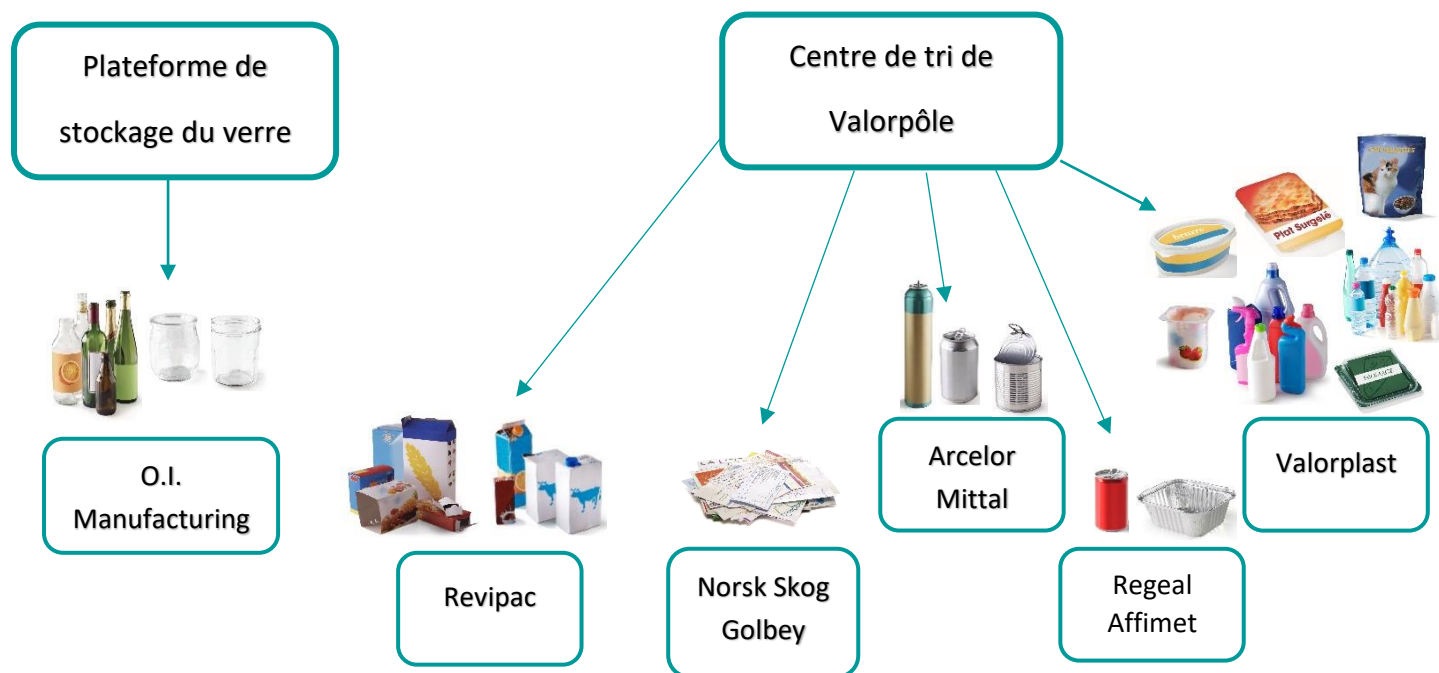
En 2021, pour l'ensemble des déchets recyclables collectés en P.A.V. et en P.A.P. (hors verre), le taux de refus est de **19,52 %**. Les refus des emballages plastique/métaux est stable, celui des papiers/cartonnettes à bissé de **0,59%**.

Pour être plus précis la répartition moyenne des différents flux et des refus s'opère comme suit :

BILAN DES CARACTÉRISATIONS MOYENNES							
Papiers/ cartonnettes	2019	2020	2021	Emballages plastique/métaux	2019	2020	2021
Acier	0,00%	0,00%	0,00%	Acier	11,86%	13,06%	10,17%
Aluminium	0,00%	0,00%	0,00%	Aluminium	1,55%	1,30%	1,51%
ELA	1,10%	1,15%	0,68%	ELA	3,78%	3,95%	3,30%
EMR	26,52%	31,24%	36,96%	EMR	3,34%	4,28%	7,63%
FILM PE	0,65%	0,68%	0,91%	FILM PE	5,36%	7,08%	4,83%
GDM	2,51%	4,41%	5,04%	GDM	0,27%	0,00%	2,63%
JRM	63,87%	54,06%	48,55%	JRM	5,03%	0,84%	7,56%
MIX PET C	0,00%	0,00%	0,00%	MIX PET C	17,22%	18,41%	16,46%
MIX PET F	0,00%	0,00%	0,00%	MIX PET F	4,79%	4,91%	4,19%
PEHD-PP-PS	0,00%	0,00%	0,00%	PEHD-PP-PS	17,76%	14,79%	13,03%
Refus	5,36%	8,46%	7,87%	Refus	29,04%	31,38%	31,18%

3.2.8 Vers le recyclage

Schéma des repreneurs par matière après tri et stockage



3.2.9 La communication

La CCPF communique auprès de ses usagers à travers différents supports que sont le guide du tri et le mémo-tri, distribués aux nouveaux arrivants, et est également disponible à l'accueil des mairies des communes rurales.

En 2017, nous avons créé un nouvel onglet « Réduire vos déchets », permettant de donner des informations sur le compostage ainsi que les actualités du service en faveur de la réduction des déchets.



Les usagers de l'ensemble de la CCPF reçoivent chaque année un calendrier de collecte, permettant à chaque foyer de connaître les jours de collecte de sa commune ou secteur, ainsi que d'obtenir des informations sur les jours fériés, les consignes de tri, et l'accès en déchetteries. Il est également distribué aux nouveaux arrivants. Retrouvez le vôtre sur www.paysflechois.fr rubrique « collecte des déchets ».

3.3 Le compostage individuel et collectif

3.3.1 Le compostage individuel

Depuis 1999 la CCPF met à disposition des composteurs individuels à prix réduits auprès des usagers de la collectivité, dans le but de composter à domicile les déchets verts et les restes alimentaires. Le produit de ce procédé appelé compost, est l'allié du jardinier car celui-ci produit un amendement excellent pour les sols, et constitue un engrais naturel pour les plantes. Le compostage permet de réduire le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, et l'emprunte carbone que cela génère.

La collectivité propose deux types de composteurs :

- 400 litres proposé à 20€
- 600 litres (400L + une extension de 200L) proposé à 25€



En complément il est possible d'acquérir un seau de 10 litres pour 3€, afin de transporter les déchets de cuisine jusqu'au composteur.

Depuis 2016 deux campagnes de livraison de composteurs à domicile ont été réalisées (en 2016 pour les communes de Bousse et Courcelles-la-Forêt, en 2019 pour celles d'Oizé et La Fontaine-Saint-Martin).

Répartition de mise à disposition par type de matériel de 2018 à 2021

Type de matériel	en 2018	en 2019	en 2020	en 2021
400L	40	31	25	23
600L	48	35	37	43
bio-seaux	35	46	35	39
TOTAL	123	112	97	105

Nombre de foyers ayant bénéficiés du matériel par commune de 2018 à 2021

	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Communes					
Arthezé	0	0	0	1	1
Bazouges-Cré-sur-Loir	1	3	5	6	15
Bousse	0	1	0	0	1
Clermont-Créans	1	2	4	2	9
Courcelles-La-Forêt	0	2	1	1	4
Crosnières	1	1	0	3	5
La Chapelle d'Aligné	2	1	3	0	6
La Flèche	45	49	42	51	187
La Fontaine-Saint-Martin	15	0	1	0	16
Ligron	1	1	0	0	2
Mareil-sur-Loir	2	0	1	1	4
Oizé	20	2	3	1	26
Thorée-Les-Pins	1	2	3	1	7
Villaines-sous-Malicorne	1	5	1	2	9
TOTAL	90	69	64	69	292

Depuis 1999, ce sont **2323** composteurs et bio-seaux mis à disposition des foyers de la collectivité.

3.3.2 Le compostage collectif



Aire de compostage de la Rue des Ongrais

Depuis 2016 la collectivité a mis en place des composteurs collectifs au pied des immeubles de certain quartier H.L.M. de la Ville de La Flèche.

Afin de s'assurer que les composteurs installés seraient utilisés par les usagers nous avons décidé de demander aux foyers de ces quartiers à travers une communication, de nous faire part de leur souhait de composter. Un minimum de 10 foyers a été nécessaires pour que l'installation d'un composteur soit effectuée. Une formation des volontaires à l'utilisation du composteur a été réalisée lors de la mise en place dans chaque quartier.

C'est donc 3 sites qui ont été équipés la première année :

- Rue des Ongrais
- Rue du Poitou
- Place de la Nouvelle France

Après deux ans de fonctionnement le composteur Place de la Nouvelle France a été supprimé car très peu utilisé et régulièrement vandalisé. Les deux autres points ont vu leur nombre passer à deux, puis à trois composteurs pour la Rue des Ongrais car leur utilisation est importante.

En 2017, un composteur a été installé dans le quartier H.L.M Boulevard de la République.

Cette même année, deux aires de compostage ont également été installées au Camping de la Route d'Or de la Ville de La Flèche. Des panneaux de communication sur l'utilité et l'utilisation de ces composteurs ont été installés et déclinés en 4 langues les plus couramment parlées par les visiteurs du camping (français/anglais/néerlandais/allemand). Ces composteurs sont gérés par le camping municipal.

Quantité de compost collecté sur les aires de compostages collectifs,
De 2018 à 2021

Tonnage	en 2018	en 2019	en 2020	en 2021	TOTAL
Bd de la République	1	0,5	2	1	4,5
Rue du Poitou	1	2	2,5	2	7,5
Rue des Ongrais	3	4	6	6	19
TOTAL	5	6,5	10,5	9	



Aire de compostage du camping municipal

Ces tonnages détournés permettent de diminuer la quantité de bio-déchets incinérés. Le compost produit est ensuite récupéré et mis à disposition de la population en déchetterie.

IV LA COLLECTE EN DECHETTERIES

4.1 Le service en place, les déchets accueillis

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
Collecte sélective	Porte à porte	1 fois par semaine	Régie	Valorisation matière
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matière
Verre	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matières
Déchets de déchetteries	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (divers collecteurs)	Valorisation matière / Dépollution/ Elimination

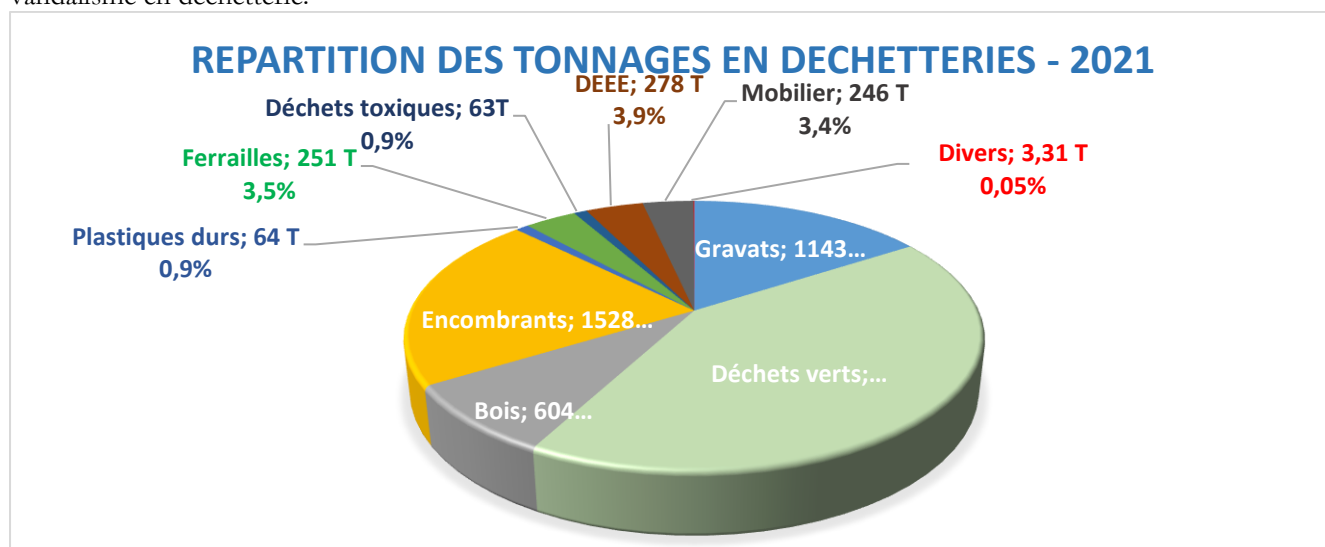
4.2 Performances de collecte en déchetterie (tonnages)

Les tonnages déchetteries sont basés sur une population de 25 167 habitants. En effet, les habitants de La Fontaine Saint Martin et Oizé se rendent sur la déchetterie d'Oizé géré par le SMVL.

	Encomb rants	Déchets verts	Bois	Mobilier	Gravats	Ferrailles	DDS	Plastiques durs	DEEE	Divers*
2020	1 266	2 933	510	217	1 043	322	62	59	240	1,52
2021	1 528	3 027	604	246	1 143	251	63	64	278	3,31
Evolution entre 2020 et 2021	+20,70%	+3,21%	+18.61%	+13,20%	+9,54%	-22,21%	+1,63%	+7,88%	+15,74%	+2,8%

Divers* (Piles, Radiographies, Huiles végétales, Ampoules et Cartouches d'encre)

Tous les flux ont augmentés par rapport à l'année 2020. En effet, lors de la crise sanitaire les déchetteries ont été fermées 2 mois. Par contre, la ferraille fait exception et les tonnages diminuent. On peut expliquer cette baisse par l'augmentation du vandalisme en déchetterie.



4.3 Vers les filières de valorisation

Déchets	Prestataire collecte	Filière de traitement	Localisation
Déchets verts	SEP	Compostage	Plateforme de compostage Thorée les Pins
Bois	SOSAREC	Valorisation énergétique	Matières Vivantes Thorée les Pins (72)
Gravats	SOSAREC	Enfouissement	CET classe III Thorée les Pins
Tout-Venant	SEP	Enfouissement	ISDND classe II Changé (53)
Plastiques durs	SOSAREC	Valorisation matière	Cyclia (37)
Mobilier	Véolia	Recyclage / Valorisation énergétique / Elimination	Divers sites de recyclages
Déchets Diffus Spécifiques	SOSAREC/Chimirec	Dépollution	Divers sites (TRIADIS...)
Ferrailles	SOSAREC	Valorisation matière	SOSAREC/PASSENAUD (72)
Cartons	SOSAREC	Valorisation matière	Cartonneries
DEEE	Envie 2 Maine	Dépollution / recyclage/Réemploi	Envie2Maine Le Mans (72)
Réemploi	Monde Solidaire	Réutilisation/ Revente	La Flèche

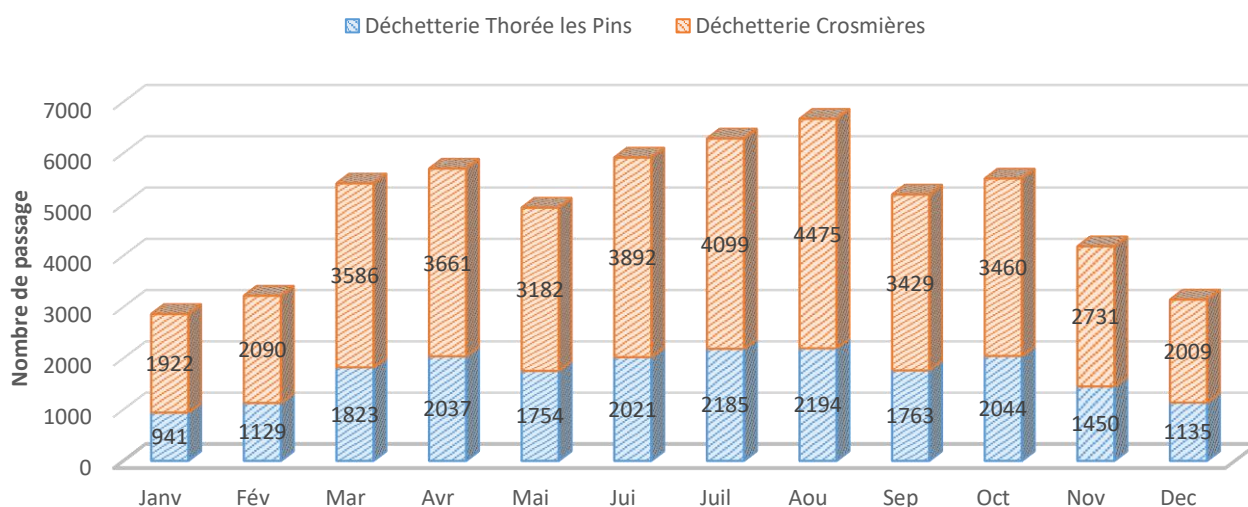
4.4 La fréquentation

Depuis le 1^{er} juin 2017, les déchetteries du territoire sont équipées d'un contrôle d'accès. Les usagers et professionnels y accèdent au moyen d'une carte.



En 2021, sur les deux déchetteries, ont été comptabilisés **59 009** passages comprenant les particuliers et les professionnels. Soit une augmentation de 24,37% par rapport à 2020. Les communes d'Oizé et La Fontaine St Martin n'apparaissent pas dans les données. En effet, la CCPF est en convention avec le SMVL pour que ces 2 communes puissent bénéficier d'un accès à la déchetterie d'Oizé.

FRÉQUENTATION ANNUELLE EN DÉCHETTERIES 2021

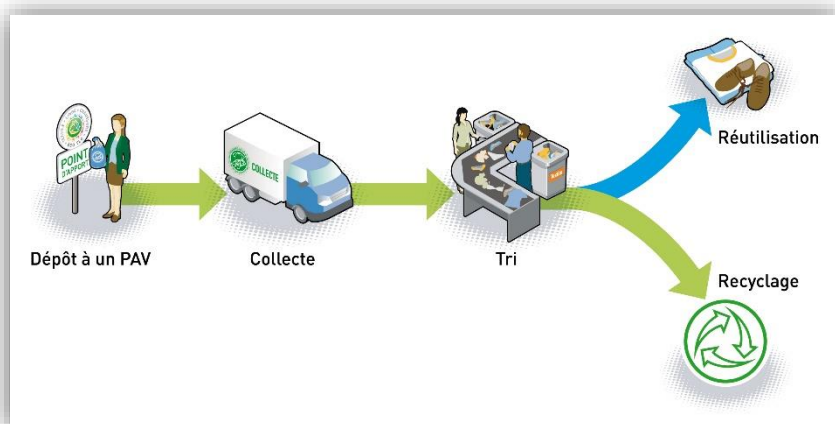


4.5 La collecte des textiles

Sur le territoire, la collecte des textiles se fait par le biais d'associations et d'enseignes de magasins. Chaque année, de nouveaux points de collecte sont mis en place afin d'améliorer le maillage de la filière de recyclage des textiles. Les points de collecte peuvent être divers et variés (bornes au point d'apport volontaire, association, magasins).

	Tonnages	Production par habitant
2020	101 T	4 kg
2021	117 T	4,7 kg

Entre 2020 et 2021,
+1,6 % de textiles collectés



4.6 La filière réemploi

Depuis quelques années, la CCPF a mis en place en déchetterie de Crosmières un partenariat avec l'association Monde Solidaire pour la récupération d'objet en bon état. Pour cela, un agent valoriste est sur place les après-midi et le samedi sur la déchetterie.

Cette filière permet de donner une seconde vie aux objets et protège ainsi l'environnement car ils n'iront pas en enfouissement.

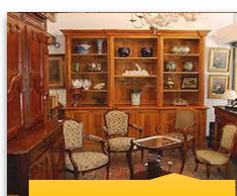
En quelques chiffres :



Livres



Jouets



Meubles



Vaisselle



Vélos

Et bien d'autres : articles de jardin, disque, objets de puériculture, ...

2020	0,685 T
2021	1 T 336

V BILAN ET ÉVOLUTION TOTAL DE LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PAYS FLÉCHOIS

	2018	2019	2020	2021	
	Tonnages				Evolution entre 2020-2021
Ordures ménagères	4414	4553	4766	4 560	- 4,32%
Collecte sélective	2 350	2389	2547	2 613	+2,60%
Déchetteries	6241	6754	6654	7 205	+ 8,3 %
Textiles	122	140,79	101	117	+ 1,6%
Total	13 181	13 837	14 068	14 495	+3,04%

VI. LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1 La redevance spéciale

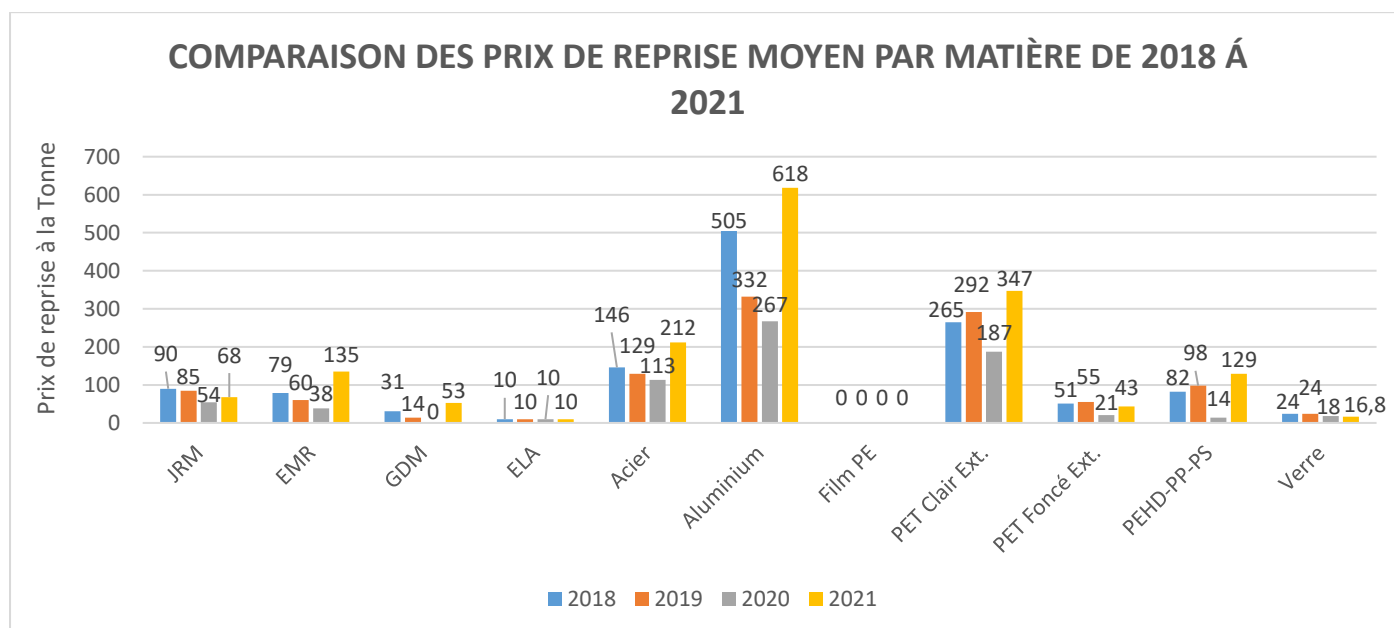
La CCPF propose aux commerçants et artisans produisant des déchets similaires aux ménages de collecter leurs ordures ménagères. Cette redevance s'applique lorsque la production de déchets hebdomadaire atteint 200 litres. Celle-ci s'étend à la collecte des sacs jaunes et bleus si l'entreprise fait partie du périmètre desservi. Une entreprise n'est pas dans l'obligation d'être collectée par la CCPF mais peut faire appel à un prestataire extérieur. Elle sera ainsi exonérée de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM).

Le prix facturé est déterminé par une convention signée entre la Communauté de Communes et l'établissement. Il varie en fonction du nombre de collecte hebdomadaire en porte à porte, du type de déchet et du volume collecté :

Type de collecte	Fréquence	Prix facturé
Déchets assimilables aux ordures ménagères non recyclables	2 fois par semaine	30,38 €/m³
	1 fois par semaine	26,59 €/m³
Déchets recyclables	1 fois par semaine	2,00 €/m³

En 2021, 93 conventions ont été signées pour une recette totale de **167 415,97 €**.

6.2 Les recettes liées à la collecte sélective



Après le début de la baisse des prix de reprise en 2019 pour le papier et le carton (JRM, EMR, GDM), à cause de la fermeture des frontières de la Chine pour les matières en provenance de l'Europe, c'est la pandémie de Covid-19, en 2020, qui a entraîné le même phénomène, mais cette fois pour l'ensemble des matières en Europe comme à l'international. L'impossibilité de faire transiter les flux de matières à recycler d'un pays vers un autre, couplé à la baisse du pétrole brut, on conduit les repreneurs à avoir plus de stocks que de demande, faisant ainsi baisser considérablement les prix de reprise. Les prix ont ensuite remontés courant 2021 après la réouverture des frontières. Les stocks des entreprises ayant baissés considérablement suite aux fermetures des frontières, les contraignant à utiliser les matières disponibles dans leur pays sans possibilité d'approvisionnement massif.

En 2021 les recettes liées à la collecte sélective s'élève à **149 208,20€** contre 81 352,27€ en 2020, soit une augmentation de **83,41%** par rapport à 2020, conséquence des prix de reprises ayant repris un cours normal. La rareté des matériaux notamment pour les plastiques et métaux expliquent également ce regain de prix.

6.3 Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses – Fonctionnement		Recettes – Fonctionnement	
Ordures Ménagères		T E O M	
	682 616,23 €		2 634 753,00 €
Emballages ménagers		Redevances spéciales	
	505 764,23 €		168 091,17 €
Déchetteries		Recettes déchetteries (vente matériaux + facturation pros,...)	
	390 225,88 €		66 534,66 €
Compostages		Recettes emballages ménagers (ventes matières)	
	567,12 €		130 084,44 €
Divers autres charges, fournitures, personnel		Recettes compostage	
	1 034 453,41 €		1 316,00 €
		Recettes diverses	
			82 028,56 €
		Aides éco-organismes	
			441 832,40 €
TOTAL	2 613 626,87 €	TOTAL	3 524 649,23 €

6.4 Les investissements

Dépenses-Investissement
218 485,52 €

VII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La pandémie covid-19 a ralenti les projets et investissements de la collectivité. Le service gestion des déchets a dû s'adapter face à cette crise sanitaire afin de maintenir le service public.

En conclusion, par rapport à 2020, nous constatons une baisse des tonnages d'ordures ménagères produites de 4 % et une augmentation de la collecte sélective de 6,25. Cette augmentation peut aussi être due aux différents confinements et à la mise en place du télétravail, de ce fait la population étant restée à son domicile.

L'apport de déchets en déchetteries quant à lui continue d'augmenter ainsi que les fréquentations.

Le service de collecte des déchets ménagers est sans cesse en évolution pour maintenir un service acceptable en accord avec la réglementation tout maîtrisant le coût du service.

Perspectives année 2022-2023

De grands projets sont en cours pour les deux années à venir. La nouvelle organisation et le vieillissement de nos sites nous impose d'investir dans de nouveaux équipements.

- ✓ Acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères
- ✓ Un projet sur la création d'un quai de transfert-déchetterie centrale est mené sur La Flèche. Lancement des travaux fin 2022.
- ✓ Renouvellement convention avec le syndicat mixte du Val de Loir pour l'accès à la déchetterie de Oizé pour les communes de La Fontaine Saint Martin et Oizé.
- ✓ Projet sur la mise en place de la collecte des mégots suite à la création d'un éco-organisme
- ✓ Etude de gestion des déchets verts du territoire.
- ✓ Mise en place de nouveau éco-organismes et donc de nouvelles consignes de tri en déchetterie concernant les articles de sports, les articles de bricolage et jardins et la filière jouets.
- ✓ Lancement du dossier d'optimisation sur la collecte en régie.